

DAJI/2019/Décision/Subvention/05
Décision portant validation de l'attribution de
subvention

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant
délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 18 janvier 2019 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur du labexMed, est attribuée une subvention d'un montant de 1500 euros afin de participer au financement des journées d'études «Villae Maritimae del Mediterraneo Occidentale : Nascita, Diffusione e Trasformazione di un modello architettonico » qui aura lieu à Naples et Capri (Italie) du 5 au 9 mai 2019.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA02MED, éotp 1MEDXX02/LA02/ID12HR945X, CC LA02ETDO.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 04 avril 2018


Yvon Bertrand
Président d'Aix-Marseille Université

